

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Matière :
DOMAINE DE
COMPETENCES PAR
THEMES

Sous matière :
POLITIQUE DE LA VILLE-
HABITAT-LOGEMENT

Séance du Conseil Municipal du mardi 28 septembre 2021

Le Conseil Municipal de la commune de Castelnaudary légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire

OBJET :
OPERATION «
CŒUR DE
VILLE »
N° 2021-09 -
ATTRIBUTION
DE
SUBVENTIONS
AU TITRE DES
RÉHABILITA-
TIONS DES
FAÇADES

Présents : Patrick MAUGARD, Philippe GREFFIER, Hélène GIRAL, François DEMANGEOT, Evelyne GUILHEM, Bernard GRIMAUD, Nicole CATHALA - LEGUEVAQUES, Philippe GUIRAUD, Jacqueline RATABOUIL, Jean-François VERONIN-MASSET, Brigitte BATIGNE, Giovanni ZAMAI, Marie-Claude BOURREL, Denis BOUILLEUX, Élisabeth ESCAFRE, Régine SURRE, Daniel SIBRA, Sabine CHABERT, Michel RATABOUIL, Chantal BARTHES, Javier DE LA CASA, Nicolas ASENSIO-VERGNES, Agnès SOULIER, Delphine SANTINI, Préscillia GRANIER, Audrey GAIANI, Thierry ROSSICH, Zohra KUFEL, Gérard MONDRAGON

Formant la majorité des membres en exercice

Procurations : Pierre BARBAUD Donne procuration à Patrick MAUGARD, Bruno PERLES Donne procuration à Élisabeth ESCAFRE, Karole CAFFIER Donne procuration à Gérard MONDRAGON,

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST DE 33

Absents excusés : Didier CABANIE Pierre BARBAUD, Bruno PERLES, Karole CAFFIER

RENDU EXECUTOIRE

Secrétaire : Madame Sabine CHABERT

CONVOCACTION CONSEIL EN
DATE DU : 22 SEPTEMBRE
2021

AFFICHAGE EN DATE
DU : 06 OCT. 2021

PUBLICATION DE LA PRESENTE EN
DATE
DU 06 OCT. 2021

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de l'habitat et du cadre de vie, la Commune avec la participation de la Région Occitanie, a mis en place une aide financière pour inciter les propriétaires à réhabiliter les façades des immeubles situés dans le cœur de ville et visibles du domaine public.

Monsieur le Maire donne lecture du tableau de la demande de paiement annexé à la présente ayant reçu l'agrément de la Ville et de la Région Occitanie, réunissant les conditions définies pour l'obtention de la subvention.

Les travaux étant conformes aux prescriptions et au devis déposé, Monsieur le Maire propose d'attribuer la subvention au propriétaire concerné, pour un montant de 1 548.05 € conformément au tableau présenté en annexe. Ce qui porte le montant total des subventions payées en 2021 à 15 485.87 € (7 immeubles).

Il précise que cette demande de paiement est soumise aux modalités d'attribution définies par délibérations du Conseil Municipal 2019-304 du 16 décembre 2019 et du 24 novembre 2020.

Vu l'avis favorable de la Commission Aménagement du Territoire Communal, Habitat, Travaux et Enseignement Supérieur en date du 27 septembre 2021.

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES AVOIR DELIBERE**

DECIDE au vu du dossier de demande de paiement déposé, de verser, au titre de l'aide à la réhabilitation des façades, la subvention figurant sur le tableau présenté en annexe.

PRECISE que la dépense sera imputée sur le budget « investissement » de la Commune (nature 20 422 : subvention d'équipement personnes de droit privé).

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

CASTELNAUDARY, le 28 septembre 2021.

Le Maire,

Patrick MAUGARD



Ampliation faite le
06 OCT. 2021
Certifiée exécutoire par réception
en Préfecture le :
05 OCT. 2021
Par publication le :
06 OCT. 2021
Par délégation,
Le Directeur Général des Services
Nicolas NAYRAL



Envoyé en préfecture le 05/10/2021

Reçu en préfecture le 05/10/2021

Affiché le 06 OCT. 2021

ID : 011-211100763-20210928-DB2021235-DE

